



DEMANDE D'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

Je soussigné :

Association :

Fonction :

Ai l'honneur de solliciter de Monsieur le Maire de BOULLERET

Conformément à l'article L.131 1 et 2 et L47 et 48 l'autorisation d'établir un débit temporaire de boissons à :

Groupe 1

Groupe 3

À l'occasion de du / / àh..... au / /
à.....h.....

Le

Signature :

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de BOULLERET

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article L.2212-1 et L.2212-2 et L.2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3334-2, L.3335-4 et L.3341-4 du Code de la Santé Publique,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiant les articles L.3322-9, L.3342-1 et L.3353-3 du Code de la Santé Publique,

Vu la loi °2011-267 du 4 mars 2011,

Vu la loi n°2011-302 du 22 mars 2011,

Vu l'arrêté du 24 août 2011,

Arrête :

Article 1^{er} : M....., est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de groupe du / / au / / jusqu'à heures à

Article 2 : M..... est tenu (e) de mettre à disposition du public, les dispositifs chimiques ou électroniques certifiés, permettant le dépistage de l'imprégnation alcoolémique. Copie de cette présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En Mairie, le

Le Maire,